

15/04/2022 | Communiqué de presse

## Complément d'informations sur la situation de l'aéroport de Magenta

---

La CCI-NC souhaite apporter un complément d'information à la suite du communiqué de presse émis hier par Air Calédonie sur la redevance d'atterrissage actée par le Gouvernement.

### Sur la proposition de la CCI-NC d'augmenter la redevance atterrissage

La CCI-NC, gestionnaire de l'aéroport de Magenta, rappelle que le budget de fonctionnement complet de l'aérodrome est largement déficitaire et que ce déficit pèse lourdement sur le budget de la collectivité.

S'il n'est pas anormal que la collectivité supporte une partie de ce service public, un des objectifs de la CCI-NC, en tant que gestionnaire de Magenta, est de réduire ce déficit. Pour cela, la CCI-NC cherche à :

- développer l'offre commerciale pour développer de nouvelles recettes,
- mettre en place une politique tarifaire vertueuse pour l'utilisation des infrastructures et des équipements (piste, parking avion, balisage, banque d'enregistrement, tapis bagages...), notamment basée sur une logique « utilisateur – payeur » à l'instar de ce qui est pratiqué sur les autres plateformes aéroportuaires

C'est dans ce contexte, que la CCI-NC a proposé d'augmenter le montant de la redevance d'atterrissage, le nouveau coût reste en moyenne 2 fois inférieurs aux montants appliqués dans des aéroports de taille et au trafic similaires à ceux de Magenta.

La CCI-NC précise qu'en parallèle de l'évolution de la redevance atterrissage, elle a proposé de geler les augmentations domaniales (loyers) annuelles actées depuis 2016, pour tenir compte de l'évolution des prix du marché. Ce rééquilibrage de geler des charges fixes versus d'augmenter des charges qui sont fonction de l'activité vise à réguler l'usage des installations. Au total, la combinaison de cette hausse et de ce gel des loyers aura un effet neutre sur les coûts pour les compagnies concernées.

## Sur la gestion et l'état des infrastructures de Magenta

La CCI-NC comprend le mécontentement des usagers qui sont confrontés depuis plusieurs années, à une dégradation significative de la qualité de service, ayant des impacts sur la performance et la sécurité des opérateurs.

La CCI-NC ne cesse depuis 4 ans, d'alerter et d'interpeller les élus du Gouvernement et du Congrès sur l'état de la plateforme et sur la nécessité d'engager rapidement des projets structurants.

Si la CCI-NC est le gestionnaire de l'aéroport, la compétence de l'entretien et des investissements est du ressort de la Nouvelle-Calédonie dont la volonté depuis plusieurs années, semble d'ouvrir cette gestion à la concurrence. Cette mise en concurrence est reportée depuis 4 ans d'année en année et n'est toujours pas prête à être lancée.

Pendant ce temps-là, la CCI-NC est renouvelée d'année en année pour un an seulement, sans aucune visibilité et marge de manœuvre pour améliorer la situation des usagers et des passagers, qui ne cesse de se dégrader.

La Chambre consulaire a récemment de nouveau interpellé le Congrès sur l'urgence d'agir en mettant en place immédiatement un contrat qui permette au gestionnaire d'engager des projets structurants afin de lui permettre de procéder à la mise en conformité des installations pour régler les problèmes de sécurité et d'améliorer la qualité de service et le confort des passagers via notamment une offre de restauration améliorée et un commerce multiservices.

Prolonger à nouveau son contrat sur une durée plus courte, dans le cadre actuel, ne ferait qu'accroître la dégradation du service et de l'état des infrastructures constatée ces dernières années en lien avec la précarité du contrat actuel.

### Contact presse

Sidonie Ganatchian

Directrice communication et marketing CCI-NC

24 31 48 / 77 45 78